

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 91.00.611.021.1 DU 30 JUILLET 1991

Balances à équilibre automatique METTLER modèles LI-d, LI-f, LI-g et LIM-g à indication du poids et du prix

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

METTLER-TOLEDO (Albstadt) Gmbh, Gartens-
trasse 86, D-7470 Albstadt 1 - Ebingen.

DEMANDEUR

METTLER-TOLEDO SA, 18-20, avenue de la Pé-
pinière, 78220 Viroflay.

OBJET

La présente décision complète la décision
n° 90.1.17.629.5.3 du 8 juin 1990 (1).

CARACTERISTIQUES

Les balances à équilibre automatique METT-
LER, modèles LI-d, LI-f, LI-g et LIM-g à indica-
tion du poids et du prix faisant l'objet de la pré-
sente décision diffèrent des modèles approuvés
par la décision précitée, par la possibilité d'im-
primer des valeurs de pesées inférieures à la por-
tée minimale.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Outre les caractéristiques métrologiques, la
plaque d'identification doit porter les numéros et
la date de la présente décision ainsi que la men-
tion :

INTERDIT POUR LA REALISATION
DES PREEMBALLAGES
HORS DE LA PRESENCE DU PUBLIC

Cette mention est également rappelée à proximi-
té des indications côté client.

DEPOT DE MODELES

Plans et schémas déposés à la sous-direction de
la métrologie, à la direction régionale de l'indus-
trie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-
de-France et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 7 juin
2000.

POUR LE MINISTRE EMPÊCHE :

LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

M. GERENTE

(1) *Revue de Métrologie*, juin 1990, page 926.